



Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des Organisations Non Gouvernementales en vue de la mise en œuvre du neuvième programme de Coopération entre Madagascar et l'UNFPA durant la période 2024-2028

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Agence des Nations Unies pour la Santé sexuelle et reproductive, œuvre pour parvenir à un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est accompli. UNFPA Madagascar entre actuellement dans le neuvième cycle du Programme de Coopération avec le Gouvernement de Madagascar 2024-2028. S'appuyant sur les leçons apprises des précédents cycles de programme, ce nouveau programme vise à accélérer l'atteinte des trois résultats transformateurs à savoir : (i) éliminer les décès maternels évitables, (ii) éliminer les besoins non satisfaits en planification familiale, et (iii) éliminer la Violence Basée sur le Genre et les pratiques néfastes, à l'horizon 2030. Il met un accent particulier sur la priorité à atteindre les adolescents et les jeunes avec des services intégrés SDRS/PF/VIH/VBG et adaptés aux jeunes, le besoin urgent de s'attaquer aux normes sociales afin de générer une demande de services intégrés de SDRS, de PF, de VIH et de VBG et de promouvoir l'autonomisation des femmes, l'exploitation des technologies numériques et les programmes innovants, la mise en œuvre d'une approche intégrée pour la résilience du système, tenant compte du risque élevé de catastrophe naturelle qui augmente la vulnérabilité des femmes et des filles à la VBG et affecte leur capacité à accéder aux services de SSR. Ce nouveau programme contribue à l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative pour les femmes, les adolescents et les jeunes, en mettant l'accent sur les plus vulnérables, en particulier dans les contextes humanitaires. Il s'aligne aux priorités nationales inscrites dans le Plan National de Développement (Plan Emergence Madagascar) et du cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), et donne la priorité à la réalisation des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 10, 13, 16 et 17 au cours de la Décennie d'Action.

Dans ce cadre, le bureau UNFPA Madagascar invite les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qualifiées qui travaillent dans les domaines relatifs à son mandat à se manifester et à soumettre des propositions pour la mise en œuvre du programme 2024-2028.

L'objectif de cet appel à proposition est d'identifier les Organisations Non Gouvernementales éligibles pour les futurs partenariats avec le bureau pays de l'UNFPA de Madagascar pour soutenir l'atteinte des résultats définis dans le document de programme 2024-2028.

Les ONG qui souhaitent participer à cet appel à propositions sont priées de transmettre leurs documents complets à l'adresse suivante : **madagascar.office@unfpa.org**

Date limite de soumission : Vendredi 9 février 2024 à 12 heures.

Les propositions soumises après la date de clôture ne seront pas considérées.

Les documents d'appel à proposition (détails sur l'appel à proposition, documents de programme, formulaire à compléter) sont accessibles sur le site web <http://madagascar.unfpa.org/>

Les propositions devront être rédigées en langue française.

Toute autre demande d'information complémentaire devra être transmise à l'adresse madagascar.office@unfpa.org au plus tard le vendredi 26 janvier 2024 à 12 heures. L'UNFPA postera toutes les réponses ou clarifications sur le site web <http://madagascar.unfpa.org/> au plus tard le mercredi 31 janvier 2024 à 14 heures.

UNFPA notifiera les organisations postulantes si leurs propositions sont retenues en vue de procéder aux prochaines étapes.